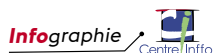




LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EN 2022

En 2022, les entrées en contrat de professionnalisation s'élevaient à 118 800 (un nombre qui a, depuis, baissé d'environ 8 000). Les entrées de personnes de moins de 30 ans diminuaient, alors qu'elles augmentaient pour celles âgées de 30 ans ou plus. Avec pour corollaire la hausse du nombre de demandeurs d'emploi. Les contrats "expérimentaux" (axés sur des compétences ciblées, hors certification) poursuivaient leur hausse.

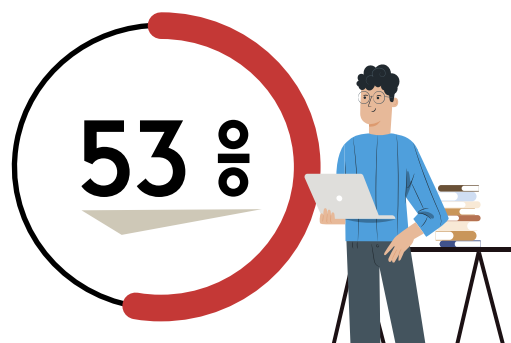
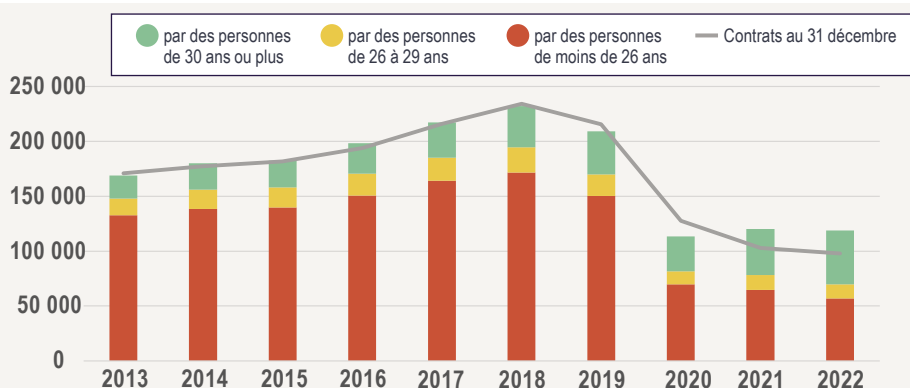
François Boltz et Sandy Brunel



Source : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>

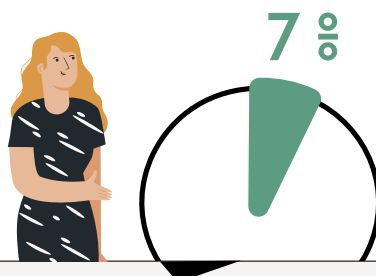
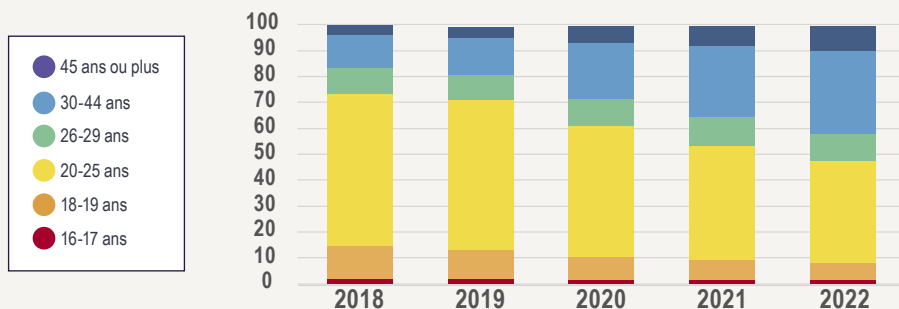
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION EN UNE DÉCENNIE

Contrats commencés dans l'année et en cours au 31 décembre



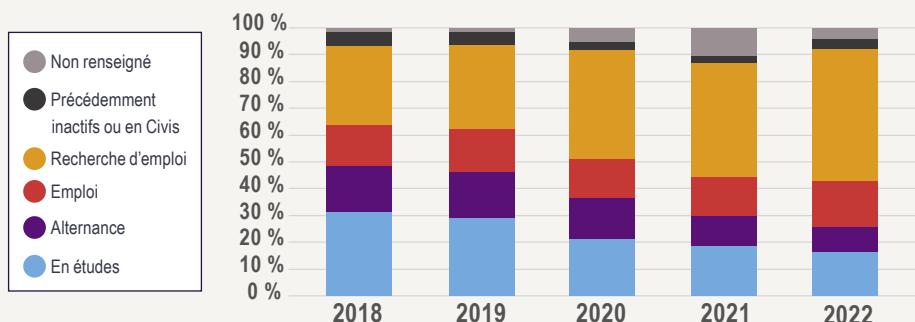
des nouveaux entrants en 2022 préparaient un **diplôme ou titre professionnel** figurant au RNCP.

LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION PAR ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES



c'était en 2022 la part des **contrats "expérimentaux"** créés par la loi de 2018 (incluant des actions de pré-qualification ou de pré-formation).

LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION PAR SITUATION À L'ENTRÉE



des entrées en contrats de professionnalisation avaient lieu dans des **entreprises de 250 salariés ou plus** (contre 28 % en 2018).